



A l'intention de Monsieur AUVERLOT,
Recteur de l'académie de Créteil,
Chancelier des Universités,
Rectorat de l'académie de Créteil
4 rue Georges Enesco
94000 Créteil

Objet : activité du service social en faveur des élèves pendant le confinement

Nous avons eu connaissance que certains services sociaux en faveur des élèves de l'académie de Créteil, ont demandé aux assistant.e.s sociaux.les scolaires de mener un diagnostic territorial via un espace virtuel collaboratif pendant la période de confinement.

Pour la CGT Educ'action Créteil, cette demande est inadaptée voire inacceptable au vu de la situation et ce pour plusieurs raisons :

- tout d'abord cette commande d'établir un diagnostic territorial par district, ne correspond pas à ce qu'est vraiment un diagnostic territorial. En effet un diagnostic territorial est avant tout un travail participatif qui doit être mené par l'ensemble des partenaires exerçant sur le territoire. Or au vu de la situation cela n'est pas possible et il apparaît très inapproprié de solliciter les chefs d'établissements comme il est demandé,
- ce qui est demandé apparaît plutôt comme un bilan quantifié du travail mené par les AS scolaires depuis le début de l'année, ce qui s'apparente aux recueil des données chiffrées, demandé annuellement en fin d'année, remontée de données à laquelle la CGT Educ'action est opposée,
- si cette demande est réellement de connaître comme il est dit, « l'émergence des besoins des AS scolaires ou encore les conditions de travail dans chaque établissement, alors ces données sont déjà connues depuis des années par le biais des entretiens professionnels, par les comptes rendus des réunions de districts ou encore par les éléments donnés par les organisations syndicales lors des instances auxquelles elles participent,
- ces besoins, si tant est qu'ils ne soient pas connus, sont largement mis en lumière dans différents rapports tel celui des députés Cornu-Gentille/Kokuendo paru en 2018 sur l'évaluation de l'action de l'État dans l'exercice de ses missions régaliennes en Seine-Saint-Denis.

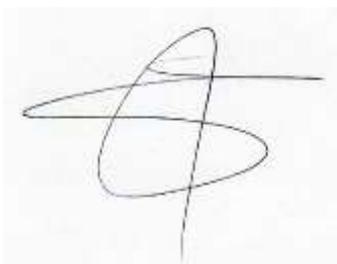
De plus, en cette période de confinement, les AS scolaires continuent évidemment de travailler et d'être sollicitées par les chefs d'établissements pour des commissions de fonds sociaux, pour des réunions par vidéo conférence afin de faire le point régulièrement sur les familles et les élèves accompagnées etc. Elles continuent aussi à mener le travail avec les autres partenaires tels les éducateurs, AS de secteurs. Car en effet les AS scolaires sont en lien avec les élèves et leur famille afin de s'assurer quand cela est possible de la continuité pédagogique et quand cela ne l'est pas, ce qui est le cas de nombreuses familles, alors elles tentent de la rendre effective (recherche d'ordinateurs, de tablettes etc).

Mais elles sont aussi en lien afin de rompre l'isolement de certaines familles, de s'assurer que la vie familiale dans des logements, des chambres d'hôtels parfois exigus, ne se dégrade pas et n'engendre pas

de conflits etc. Et pour certaines elles devront faire face à des décès car c'est dans ce département de la Seine-Saint-Denis, le plus pauvre de France métropolitaine, que le nombre de décès dus au Covid-19 est le plus important, avec des parents d'élèves pour certain.es en première ligne dans leur activité professionnelle.

Au vu de ces éléments et du travail déjà mené par les assistant.e.s sociaux.les scolaires de l'académie de Créteil pendant cette période inédite et extraordinaire, la CGT Edcu'action Créteil demande que cette commande de « remplir » des tableaux, soit tout simplement annulée. Cela afin de permettre aux AS scolaires de mener à bien leurs missions premières que sont l'écoute et l'orientation, missions essentielles en cette période.

Karine Riou
Élue paritaire CGT Educ'action
pour le corps des ASSAE



Charlotte VANBESIEN
secrétaire académique CGT Educ'action Créteil

